

A AFFICHER

Après avoir pris connaissance de l'arrêté du 20 juin 2003 sur les baignades collectives.

Quelques conseils pratiques :

1. Ne jamais forcer quelqu'un à se baigner s'il n'en a pas envie.
2. Entrer progressivement dans l'eau surtout après une exposition prolongée au soleil. Si la sensation est trop désagréable, ne vous obstinez pas, vous risquez un choc thermique au contact brusque de l'eau froide.
3. Eviter toute exposition prolongée et immobile en plein soleil juste avant le bain. (casquette et tee-shirt)
4. Ne pas permettre et ne pas pratiquer de baignade au cours de longues randonnées ou après des activités physiques intenses. La fatigue rend souvent l'état physique des pratiquants incompatible avec la pratique de la baignade.
5. Indiquer aux enfants d'alerter eux-mêmes, aussitôt, en cas de malaise ou de coulé à pic d'un camarade.
6. Ne pas s'éloigner de plus de 10 mètres de la rive et dans une eau de plus de 5 mètres de profondeur.
7. En cas d'orage, ne restez pas dans l'eau. La foudre est dangereuse pour les nageurs, même à une distance importante.
8. Ne pas prolonger la durée du premier bain au-delà de 15 minutes, par une eau à 18°C, s'entraîner progressivement à des durées plus longues. (l'adaptation individuelle peut être très variable)

Quelques conseils d'organisation :

A la piscine comme à la mer, une baignade ne se conçoit qu'au travers d'un projet. Elle doit être organisée quant à la sécurité mais aussi et surtout animée. Des jeux organisés évitent les bousculades, des coulées agressives, des brutalités ...

Se conformer aux consignes des surveillants et des signaux de sécurité :

Pas de flamme : absence de surveillance.

Flamme rouge : baignade interdite.

Flamme orange : baignade surveillée mais dangereuse, interdite aux collectifs.

Flamme verte : baignade surveillée et tolérée.

- Nommer systématiquement un responsable de la baignade qui peut à tout moment arrêter cette baignade.
- Prévoir un lieu de regroupement éloigné du bord de l'eau. Un animateur reste à terre avec les non baigneurs.
- Prévoir des groupes nageurs et non nageurs : liste nominative constituée en début de centre. Eviter de mélanger les deux groupes. (à la piscine un petit qui rejoint un grand dans le grand bain!)
- Attribuer des sous-groupes nominatifs à chaque animateur présent dans l'eau. Ces sous-groupes doivent être facilement identifiables (bonnets, bracelets de couleurs différentes par exemple)
- Le système du copain :
Grouper les enfants deux par deux, avant d'entrer dans l'eau, avec interdiction de se séparer pour quelque motif que ce soit jusqu'à la sortie en groupe du bain, chacun étant responsable de son copain.
- Mettre en place un contrôle effectif des entrées et des sorties de l'eau. (taper dans la main de son responsable de groupe ...)
- A la piscine surtout, prévoir de passer systématiquement aux WC et à la douche avec son groupe.